



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00269

Numéro SIREN : 385 240 130

Nom ou dénomination : A.D.P.E. ASSISTANCE & DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX
ENTREPRISES

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2017 sous le numéro de dépôt 6205

A.D.P.E. ASSISTANCE ET DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée capital de 38 000 euros
Siège social : 15 rue de la Brot, 21000 DIJON
RCS DIJON 385 240 130

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 11 SEPTEMBRE 2017

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 9 OCT 2017
sous le n° A 6205

L'an deux mil dix-sept,
Le onze septembre,
A douze heures,

La société **PME CONSEIL ET TRANSMISSION**, société par actions simplifiée au capital de 12 200 euros, ayant son siège social 15 rue de la Brot à DIJON (21000), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 440 781 839, représentée par la SAS ACTEA, es-qualité de président de ladite société, elle-même représentée par **Monsieur Flavien DAVAL**, Président en exercice,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 76 euros composant le capital social de la société **A.D.P.E. ASSISTANCE ET DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES**,

Associée unique de la société **A.D.P.E.**,

En présence de **M. Jean-Pierre BUATOIS**, Gérant non associé de la Société,

Et de **Monsieur Cyril ALBERTINI**,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique prenant acte de la volonté de Monsieur Jean-Pierre BUATOIS de démissionner de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, décide de nommer en qualité de nouveau gérant à effet du même jour et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Cyril ALBERTINI**, né le 1^{er} novembre 1976 à DOLE (39), de nationalité française, demeurant 13 Bis Rue Doillon à VESOUL (70)

Monsieur Cyril ALBERTINI, intervenant aux présentes, déclare accepter le mandat ainsi confié et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de leur interdire d'exercer les fonctions de gérant de la société.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires. Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

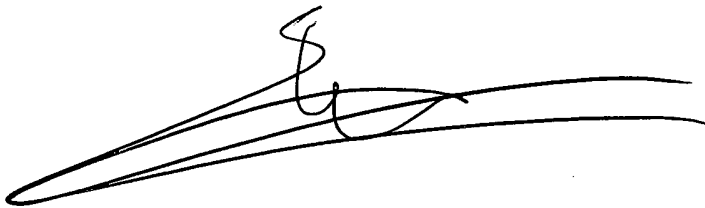
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, Monsieur Jean-Pierre BUATOIS et le nouveau gérant, qui sera répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

Monsieur Cyril ALBERTINI

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour acceptation des fonctions de gérant



L'associée unique

Pour la SAS PME CONSEIL ET TRANSMISSION

La SAS ACTEA

Représentée Par M. Flavien DAVAL

